



02 40 07 92 08

contact@mairiepierric.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Étaient présents : M. Florent COUTANT, Mme Sabrina MOREAU, M. Éric LEFEUVRE, Mme Carole HAUBOIS, M. Patrice MIGOT, M. Claude LEVANT, M. Olivier GARÇON, Mme Manuella HERVÉ, Mme Nathalie HAMON, M. Victor ARNOULD, Mme Anne-Marie VEILLARD, Mme Sylvie RYO, Mme Valérie LECOQ.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie GRATAS, M. Jean-Yves MARTIN,

Pouvoirs : M. Jean-Yves MARTIN à Mme Sylvie RYO,

Mme Anne-Marie VEILLARD a été élue **secrétaire de séance.**

Délibération n° 60-2025

Déclaration d'Intention d'Aliéner – Droit de Préemption Urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner relatives au projet de vente du bien immobilier situé : 9 place de l'Eglise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

Délibération n° 61-2025

Rapport d'activités Redon Agglomération

Après consultation du rapport d'activités 2024 de Redon Agglomération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte, sans observation.

Délibération n° 62-2025

Rapport d'activités service déchets Redon Agglomération

Après consultation du rapport d'activités 2024 du service déchets de Redon Agglomération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte, sans observation.

Délibération n° 63-2025

Admission en non-valeur créance éteinte

Le conseil Municipal

Accorde décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à

Compte	Montants présentés
6541	0,00 €
6542	213,61 €
Total	213,61 €

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à passer les écritures nécessaires au budget 2025.

Délibération n° 64-2025

Lotissement Le Verger de la Couère convention Atlantic'eau

M. le Maire expose

Dans le cadre du lotissement le Verger de la Couère, Atlantic'eau est responsable du service public de transport et de distribution d'eau potable et établit à cet effet des servitudes pour la pose de canalisations d'eau potable en terrain privé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la convention de servitude en annexe en accepte les termes et habilite M. le Maire à la signer.

Délibération n° 65-2025

Complément de dénomination rues et rectificatif, dénomination de la zone de loisirs

M. le Maire souhaite revenir sur la délibération 57-2025 en y apportant quelques modifications d'ordre matériel.

Ainsi il convient de lire à la place de :

- 100 et suivants : rue de la Renouillière, **rue de la Renouillière**
- 100 et suivants : rue de l'Aubinais, **200 et suivants : rue de l'Aubinais**

Enfin, si l'ouverture de l'enquête concernant le nom de la zone de loisirs avait bien été faite, il convient également de délibérer afin d'en enregistrer le nom de : **Celtic Parc**.

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en place de cette délibération.

Délibération n° 66-2025

Protection sociale complémentaire

Conventions de participation la couverture du risque Santé des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents

- De mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Délibération n° 67-2025

**Renouvellement de la convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail
auprès du CDG44**

Le conseil municipal, prenant connaissance de la convention annexée :

DECIDE le renouvellement de l'adhésion à l'offre de santé au travail,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention présentée.

Délibération n° 68-2025

Convention définissant les modalités techniques et financières de conception, mise en oeuvre et transfert d'ouvrages de gestion des eaux usées réalisés par un maître d'ouvrage privé ou par un maître d'ouvrage d'une collectivité autre que REDON Agglomération, dans le cadre de la viabilisation du lotissement le Verger de la Couère

Le conseil municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la convention annexée et le cahier des Prescriptions Techniques :

EN ACCEPTE les termes,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention présentée.

L'ordre du jour étant ainsi écoulé, M. le Maire prononce la prochaine réunion le 22 janvier 2026.
Fin de séance 22 h 15.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie VEILLARD

Le Maire,
Florent COUTANT